

ANNEXE I

Remboursement total dans la limite des frais réels sous déduction du remboursemet de la Sécurité sociale				
Garanties BASE CONVENTIONNELLE (1)	Régime N°1 (décret n°2014-1025) (2)	Alternative N°1	Alternative N°2	Alternative N°3
Frais d'hospitalisation : avec une limite annuelle de 25% du PASS par an et par bénéficiaire pour le non conventionné (hors ticket modérateur)				
Chirurgie - Hospitalisation				
Frais de séjour	100% BR	200% BR	250% BR	300% BR
Honoraires	100% BR	200% BR	200% BR	200% BR
Forfait hospitalier	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour
Forfait actes lourds	FR : actuellement 18 €	FR : actuellement 18 €	FR : actuellement 18 €	FR : actuellement 18 €
Chambre particulière par jour				
Conventionnée	non couverte	2% du PMSS	3% du PMSS	3% du PMSS
Non conventionnée	non couverte	non couverte	non couverte	3% du PMSS
Personne accompagnante				
Conventionnée	non couverte	1,5% du PMSS	1,5% du PMSS	1,5% du PMSS
Non conventionnée	non couverte	non couverte	non couverte	1,5% du PMSS
Frais médicaux				
Consultations - visites Généralistes	100% BR	100% BR	120% BR	200% BR
Consultations - visites Spécialistes	100% BR	200% BR	200% BR	200% BR
Pharmacie	100% BR (médicaments à service médical rendu majeur ou important)	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la Ss	non couvert	1,5% du PMSS par an et par bénéficiaire	1,5% du PMSS par an et par bénéficiaire	3% du PMSS par an et par bénéficiaire
Analyses	100% BR	100% BR	100% BR	175% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	100% BR	175% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie)	100% BR	125% BR	125% BR	200% BR
Radiologie	100% BR	100% BR	100% BR	175% BR
Orthopédie et autres prothèses	100% BR	175% BR	175% BR	275% BR
Prothèses Auditives (3)	100% BR	10% du PMSS par oreille (maximum 1 prothèse par oreille, par an et par bénéficiaire)	20% du PMSS par oreille (maximum 1 prothèse par oreille, par an et par bénéficiaire)	30% du PMSS par oreille (maximum 1 prothèse par oreille, par an et par bénéficiaire)
Transport accepté par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

Remboursement total dans la limite des frais réels sous déduction du remboursemet de la Sécurité sociale				
Garanties BASE CONVENTIONNELLE (1)	Régime N°1 (décret n°2014-1025) (2)	Alternative N°1	Alternative N°2	Alternative N°3
Dentaire limité à 3 prothèses par an et par bénéficiaire (équivalent SPR 50). Au-delà, garantie égale à celle du Décret n°2014-1025				
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Onlays-Inlays	100% BR	170% BR	200% BR	250% BR
Orthodontie				
Acceptée par la Sécurité sociale	125 % BR	250% BR	250% BR	350% BR
Refusée par la Sécurité sociale	non couverte	non couverte	non couverte	250% BR
Prothèses dentaires				
Remboursées: dents du sourire	125 % BR	370% BR	470% BR	470% BR
Remboursées: dents de fond de bouche	125 % BR	270% BR	320% BR	370% BR
Inlays-cores	125 % BR	170% BR	200% BR	250% BR
parodontologie	non couverte	non couverte	non couverte	5% du PMSS par an et par bénéficiaire
Implantologie	non couverte	non couverte	12% du PMSS par an et par bénéficiaire	12% du PMSS par an et par bénéficiaire
Garanties BASE CONVENTIONNELLE (1)	Régime N°1 (décret n°2014-1025) (2)	Alternative N°1	Alternative N°2	Alternative N°3
Frais d'optique les garanties s'entendent : verres + monture (mineurs) et lentilles par an et par bénéficiaire ; verres + montures (adultes) une paire tous les deux ans				
Verres et Montures	Un forfait 2 verres + monture de 100,150 ou 200 € selon la correction	Grille Optique n°1	Grille Optique n°2	Grille Optique n°3
Lentilles	non couverte	3% du PMSS par an et par bénéficiaire	6% du PMSS par an et par bénéficiaire	7% du PMSS par an et par bénéficiaire
Prescrites : Acceptée, refusée, jetables				
Chirurgie réfractive	non couverte	22% du PMSS par œil	22% du PMSS par œil	32% du PMSS par œil
Frais de cures thermales (hors thalassothérapie)				
Acceptée par la Sécurité sociale	non couverte	5% du PMSS	10% du PMSS	10% du PMSS
Médecines douces (Ostéopathie, Etiopathie, Acuponcteur,...)				
Reconnus comme praticiens par les annuaires professionnels	non couverte	3 x 25 € par an et par bénéficiaire	5 x 25 € par an et par bénéficiaire	5 x 50 € par an et par bénéficiaire
Ostéodensitométrie osseuse				
Par bénéficiaire	non couverte	non couverte	non couverte	100 € par an et par bénéficiaire
Actes de Prévention				
Tous les actes des contrats responsables	oui au ticket modérateur	oui au ticket modérateur	oui au ticket modérateur	oui au ticket modérateur
Patch anti-tabac	non couvert	2% du PMSS par an et par bénéficiaire	2% du PMSS par an et par bénéficiaire	4% du PMSS par an et par bénéficiaire

(1) Les garanties sont définies pour les praticiens n'ayant pas signé le Contrat d'Accès aux Soins. Prévoir 20% BR en plus pour les praticiens ayant signé le Contrat d'Accès aux Soins (conformément au décret n°2014-1374)

(2) Tel que défini dans le Décret n°2014-1025 du 8 septembre 2014 relatif aux garanties d'assurance complémentaire santé des salariés mises en place en application de l'article L.911-7 du code de la sécurité sociale.

(3) Il convient de couvrir le TM pour respecter le décret du 8 septembre, pour les moins de 20 ans 10%du PMSS ne peut être sufisant (BR allant jusqu'à 1400 euros).

Grille n°1	Enfants < 18 ans				Remboursement total de l'assureur	Remboursement total y compris SS	Adultes				Remboursement total de l'assureur	Remboursement total y compris SS
Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass. (*)	2 V + 1 M	2 V + 1 M	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass. (*)	2 V + 1 M	2 V + 1 M
<i>Verres Simple Foyer, Sphérique</i>												
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	55,00 €	200,00 €	232,74 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	75,00 €	280,00 €	284,45 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243540, 2291088, 2291089	26,68 €	16,01 €	75,00 €	240,00 €	290,31 €	2265330, 2280660,	4,12 €	2,47 €	100,00 €	330,00 €	336,65 €
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	95,00 €	280,00 €	352,26 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	125,00 €	380,00 €	390,85 €
<i>Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques</i>												
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	65,00 €	220,00 €	256,22 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	85,00 €	300,00 €	306,10 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	85,00 €	260,00 €	321,83 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	110,00 €	350,00 €	359,94 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	105,00 €	300,00 €	351,77 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	135,00 €	400,00 €	409,20 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	125,00 €	340,00 €	414,09 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	150,00 €	430,00 €	443,04 €
<i>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques</i>												
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	115,00 €	320,00 €	385,31 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	160,00 €	450,00 €	460,49 €
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	135,00 €	360,00 €	430,25 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	175,00 €	480,00 €	494,69 €
<i>Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques</i>												
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	145,00 €	380,00 €	450,61 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	180,00 €	490,00 €	504,15 €
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	165,00 €	420,00 €	518,24 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	200,00 €	530,00 €	561,15 €
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	90,00 €		108,29 €	2223342	2,84 €	1,70 €	130,00 €		131,70 €

(*) Le remboursement assureur s'entend par verre, les verres + monture sont limités à une paire tous les deux ans pour les adultes et tous les ans pour les mineurs sauf changement de correction médicalement constatée